

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

---



Soixante-troisième session du Comité permanent  
Bangkok (Thaïlande), 2 mars 2013

Étude comparative entre Madagascar et les autres Parties en réponse à l'analyse de PNUE/WCMC

Cas des exportations, importations et réexportations des produits  
issus de *Crocodylus niloticus* de l'année 2006 à 2011

RAPPORT DE MADAGASCAR

Le présent document est soumis par Madagascar\*, en relation avec le point 13 de l'ordre du jour sur *Établissements d'élevage en ranch à Madagascar* et le document SC63 Inf. 1 sur *Overview of trade in Crocodylus niloticus from Madagascar during the period 2006-2011*.

---

\* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.



## RAPPORT DE MADAGASCAR

### Etude comparative entre Madagascar et les autres parties en réponse à l'analyse de PNUE/WCMC

#### Cas des exportations, importations et réexportations des produits issus de *Crocodylus niloticus* de l'année 2006 à 2011

#### Contexte

Au cours de la réunion du groupe de travail sur les établissements en ranch à Madagascar en marge de la Soixante-deuxième session du Comité Permanent (Genève -Suisse), du 23 au 27 juillet 2012, le groupe de travail (Allemagne, Etats-Unis d'Amérique France, Japon, UICN et Secrétariat) a recommandé une étude comparative des importations, réexportations entre Madagascar et les autres parties. Cette étude a été effectuée par le PNUE/WCMC sur la base de données de la CITES.

Dans le rapport SC 62 com. 5 recommandation n°3 du comité permanent, le groupe de travail s'est convenu que le Secrétariat devait demander l'assistance du PNUE/WCMC pour préparer un examen comparatif du commerce de crocodiles du Nil entre Madagascar et d'autres Parties (pour une période allant de quelques années avant et après l'instauration de la suspension de commerce recommandée) et déceler les discordances potentielles nécessitant une clarification de la part de Madagascar. Le Secrétariat CITES a envoyé le rapport draft effectué par le PNUE/WCMC sur les discordances en version anglaise et a notifié Madagascar qu'une version française lui sera remise ultérieurement. Ce rapport en version anglaise est parvenu à l'Organe de Gestion CITES le 18 Décembre 2012, Madagascar a remarqué que la réponse ne sera pas intégrée dans le rapport formel pour la 63<sup>ème</sup> session du comité soumis le 2 Janvier 2013 mais fera l'objet d'un envoi ultérieur. Nous avons fait la traduction par google, ce qui n'est pas très efficace et nous fait prendre beaucoup de temps pour la compréhension.

Sur la base de ce rapport effectué par PNUE/WCMC, Madagascar a effectué une re-vérification de tous les documents archives qu'il a déjà envoyés à la CITES comme rapport annuel et les copies des documents de permis CITES envoyés par les opérateurs vers les pays destinataires pour analyser et expliquer les divergences constatées.

Ce présent document sert de réponse de Madagascar après les analyses qu'il a effectuées et qu'il soutiendra à la 63<sup>ème</sup> session du Comité permanent.

Ce rapport traite dans la première partie les éclaircissements sur les dates d'émissions des permis d'exportation de Madagascar vers les autres parties, les explications sur certains permis qui a besoin de clarification ainsi que les processus dans le cadre de réexportation des entreprises de zones franches. La deuxième partie concerne une étude comparative des commerces en clarifiant les cas d'écarts potentiels entre le rapport effectués par Madagascar et celui des partenaires commerciaux.

Notons que le type d'enregistrement sous la base de données des documents de permis CITES envoyé par Madagascar n'a été conforme aux lignes directrices suivant la notification du Secrétariat qu'en 2010. Avant cette date, Madagascar a son propre type de base de données. En outre, au niveau de Madagascar, une politique du Ministère consiste à faire tourner les agents fonctionnaires de l'Etat, ainsi la responsable de l'enregistrement de la base de données des documents de permis CITES a été mutée à une autre poste en 2008. Cette permutation ne nous a pas facilité les démarches pour la vérification des documents avant.

Dans le cadre de ce rapport de la PNUE/WCMC nous demandant des clarifications sur les données qui semblent avoir des écarts ou des dates qui ont fait défaut, Madagascar note qu'il y a des zones qui méritent une analyse approfondie par une approche de confrontation des documents pour cerner les problèmes évoqués et afin de rectifier les erreurs effectuées à l'avenir. En effet, sous la forme de la base de données actuelle utilisée par Madagascar (suivant la recommandation CITES en 2008), toutes les informations sur les dates d'émission des permis y sont tous été marqués dans le rapport annuel de Madagascar, alors que le PNUE/WCMC nous demande encore une clarification des dates. En outre, dans les données annuels rapportés par le PNUE/WCMC, après vérification, nous avons constaté qu'il y a aussi une différenciation entre celui enregistrée par Madagascar et celui des partenaires commerciaux (voir partie I, analyse succincte n°2 cas rapport Italie ; partie II, étude comparative cas exportation direct avec l'Italie tableau n°2 ,exportation direct

entre Madagascar et les autres parties ; cas des réexportations tableau n° 3, Cas réexportations de *Crocodylus niloticus* entre Madagascar et la France 2006-2011 ).

# PARTIE I

## I- VERIFICATION DE PERMIS D'EXPORTATION

### 1- Vérification des dates d'émission des permis CITES

Dans le document de PNUE/WCMC, une partie de l'analyse consiste à vérifier les dates d'émission des permis en vérifiant si les transactions ont été effectuées avant le moratoire décidé pour la suspension de commerce de *Crocodylus niloticus* originaire de Madagascar le 17 Juin 2010 ou non.

#### a- Cas d'exportation de produit

- ✓ Cas de l'exportation vers l'Italie (cf. tableau 1, voir aussi analyse succincte n°2, tableau B)

Après vérification dans le rapport effectué par Madagascar nous avons constaté que Madagascar a déjà notifié que la transaction a été effectuée le 12 Mars 2010. Numéro de permis : 081 C – EA 03/MG10 dont :

- 89 produits empaillés,
- 01 crâne de *Crocodylus niloticus* (Cf. annexe 1, copie du permis d'exportation)
  - ✓ Cas de l'exportation vers le Japon sous les permis 686 C – EA 12/MG 09 et 752C-EA12/MG09

Après vérification dans le rapport effectué par Madagascar, nous confirmons que les informations sur cette exportation sont déjà inscrites dans le rapport dont ci-après les détails y concernant :

- Permis d'exportation n° 686C – EA 12/MG 09 du 02/12/09 dont 50 peaux de source W envoyé par la société Crocoranching II
- Permis N° 752C – EA12/MG 09 du 29/12/09 dont 500 peaux de source C envoyé par la société REPTEL

**Tableau 1 : Cas de comparaison de rapports émis par Madagascar et les autres parties**

Importer	Source	Term	Reported by Exporter	Reported by Importer
China	C	small leather products	5	
France	C	small leather products	40	
Italy	C	Bodies		89
		Skulls		1
Japan	W	Skins		50
	C	Skins	"	500
Russian Federation	C	small leather products	6	
United States of America	I	derivatives		2

#### b- Processus de transformation des peaux

Dans le cadre de processus de travail de peaux pour la confection à Madagascar, les opérateurs envoient leurs produits à l'extérieur pour tannage et teinte en type chrome suivant le besoin de leurs clients. Madagascar ne possède pas les matériels nécessaires pour ce type de processus de transformation de peaux vertes. C'est ainsi que les produits sont envoyés à l'extérieur puis rapatriés à Madagascar pour la finalisation de la confection après.

Pour le tableau II, ci-dessous, les origines des peaux sont de Madagascar et suivant le processus de transformation, elles sont envoyées pour la première fois à l'extérieur pour tannage dont ci-après les détails :

✓ 1<sup>er</sup> cas, le 22/12/08 Madagascar a exporté avec le permis n° 798 C – EA 12/MG – 08 les produits suivants envoyé par la société Reptel :

- 450 peaux de source C (peaux vertes)
- 50 peaux source R (peaux vertes)

Après tannage à l'extérieur, Madagascar a importé ces peaux tannées en chrome le 12/01/2011 avec les permis suivants (permis d'importation) :

- 334 peaux source C sous le permis n° 004 C – IA 01/MG 11
- 34 peaux source R sous le permis n° 005C – IA 01/ MG 11

✓ 2<sup>ème</sup> cas, le 17/01/02 Madagascar a exporté des peaux de source C dont le n° : 0045 C – EA 01/MG 02 :

Après tannage et travail des peaux, le 25/01/2011, Madagascar a importé ces produits en découpes de peaux de source C dont le nombre est :

- 42 découpes sous le n° 026 C – IA 01/MG 11

**Tableau 2**

Quantity	Term	Source	Country of export
42	skin pièces	C	Madagascar
315	skin pièces	R	Madagascar
334	skins	C	Madagascar
34	Skins	R	Madagascar

**c- Analyse succincte sur les informations concernant les dates d'émission de permis CITES par Madagascar et les autres parties**

(Annexe 2 divergence sur les déclarations, tableau C suivant le rapport PNUE/WCMC)

**Analyse succincte 1 (tableau A)**

**Réponse 1 :** Dans le cadre d'analyses détaillées ci-après concernant la demande de date d'émission des permis par le PNUE/WCMC, Madagascar confirme qu'après vérifications de tous les documents en sa possession, il a été constaté que les dates sont déjà mentionnées dans tous les rapports envoyés à la CITES.

**Réponse 2 :** les numéros de permis sont inscrits dans le rapport de Madagascar 2010 et ci après les informations succinctes

**Tableau A : Exportations directes de *Crocodylus niloticus* déclaré par Madagascar en 2010.**

Importer	Exporter's Reported Quantity	Importer's Reported Quantity	Term	Purpose	Source	Export (reported Madagascar) permit by	Date of export
China	3		small leather products	T	C	0075C	08/03/10
China	1		small leather products	T	C	0075C	08/03/10
China	1		small leather products	T	C	0075C	08/03/10
France	26		small leather products	T	C	0082C	16/03/10
France	4		small leather products	T	C	0082C	16/03/10
France	4		small leather products	T	C	0082C	16/03/10
France	3		small leather products	T	C	0082C	16/03/10
France	3		small leather products	T	C	0082C	16/03/10
Russian Federation	2		small leather products	P	C	0010C	19/01/10
Russian Federation	1		small leather products	P	C	0010C	19/01/10
Russian Federation	1		small leather products	P	C	0010C	19/01/10
Russian Federation	2		small leather products	P	C	0010C	19/01/10

**Analyse succincte 2 (tableau B)** : Importation déclaré par Italie, rapport 2010 (Tableau E selon le rapport de PNUE/WCMC)

**Réponse 1 :** Le détail de cette exportation a déjà été notifié par Madagascar dans son rapport annuel envoyé à la CITES. Le numéro permis est : 0081 C – EA 03/MG 10 dont 89 produits empaillés et 01 crâne de *Crocodylus niloticus*).

La différenciation dans le code d'enregistrement des documents peut expliquer cette analyse. En effet, le permis ainsi que le rapport effectué par Madagascar notifie que le numéro du permis est 081 C-EA03/MG 10 alors que le rapport de l'Italie rapporté par le PNUE/WCMC note un numéro 0810-EA03/MG 10 et 0810-EA03/MG11 sur lignage en bleu ci dessous. Le chiffre 0 après le 081 dans les deux permis et le MG 11 dans le deuxième permis signalé par l'Italie et rapporté par le PNUE/WCMC peuvent répondre à cette analyse. En effet le rapport effectué par Madagascar note bien que le C désigne la source de la peau et le MG 10 correspond à l'année de l'exportation alors que l'Italie a noté 0810 dans les deux permis qui n'identifie pas la source de la peau et dans son deuxième rapport MG 11 comme année d'exportation par Madagascar.

**Tableau B : date d'exportation pour Italie effectué par Madagascar**

Importer's Reported Quantity	Exporter's Reported Quantity	Term	Purpose	Source	Import permit (reported by Italy)	Export permit (reported by Italy)	Date of export
89		bodies	T	C	IT/IM/2010/MCE/01856	0810-EA03/MG10	12/03/10
1		skulls	T	C	IT/IM/2010/MCE/01856	0810-EA03/MG11	12/03/10

**Analyse succincte 3 tableau C:** Rapport annuel 2011, Importation de produits par Madagascar (Tableau D selon le rapport du PNUE/WCMC)

**Réponse 1 :** Madagascar confirme qu'il est à la fois le pays d'exportation et d'importation des peaux. En effet, comme nous avons rapporté plus haut, les opérateurs à Madagascar ne disposent pas encore des matériels nécessaires à un certain traitement spécifique de peau. Ainsi, pour le besoin de tannage en chrome, les opérateurs envoient leurs peaux de crocodile à l'extérieur, puis après le traitement, ils importent soit leurs peaux tannées en entier, soit en produits dérivés, soit des découpes à Madagascar. C'est ainsi que nous devenons le pays d'importation. Après finalisation de la confection sur place, les opérateurs réexportent leurs produits finis vers l'extérieur.

**Tableau C : processus d'importations de *Crocodylus niloticus* signalés importés par Madagascar en 2011**

Quantity	Term	Source	Country of export
42	skin pieces	C	Madagascar
315	skin pieces	R	Madagascar
334	skins	C	Madagascar
34	Skins	R	Madagascar

**Analyse succincte 4 tableau D:** Commerce indirect entre Madagascar et la France en 2010 (tableau F selon rapport PNUE/WCMC)

**Réponse 1 :** Explication sur l'exportation, importation, réexportation : comme nous avons rapporté plus haut (b- processus de transformation de peau), des peaux sont envoyés à l'extérieur pour traitement suivant les besoins du marché. Les produits tannés peuvent retourner à Madagascar pour sa finalisation et donc nous devenons pays importateur. Après finalisation des travaux sur les produits, les entreprises les envoient à l'extérieur comme réexportation. Notons que Madagascar dispose d'une loi relative au régime de zone franche industrielle visant à régulariser ce système de finalisation de produits. En effet, à partir de 1990, Madagascar a adopté une politique visant à alléger les procédures pour la création d'entreprise franche afin de permettre la création d'emplois pour la population locale. Le système adopté étant de permettre à des entreprises franches basées à Madagascar de transformer des produits intermédiaires en produits finis ceci avec de la franchise douanière. Toute la production de ces entreprises franches est destinée seulement à l'exportation. Actuellement, Madagascar dispose deux 2 entreprises franches qui travaillent les produits en crocodiles et dont leurs activités se concentrent à la finalisation des produits intermédiaires en produits finis.

**Réponse 2 :** Date d'exportation des permis : 686C-RA12/MG10, 510C-EA08/MG06 et 145C-IA04/MG10

- N° 510 C – EA 08/MG 06 du 14/08/06 source R (exportation) : 500 peaux vertes de source R envoyées par la société Reptel (quota : 7600 en 2006)
- N° 145 C – IA 04/MG 10 du 14/04/10 (Importation) : 210 découpes source R importées par la société Aye Aye
- N° 686 C – RA 12/MG 10 du 07/12/2010 (réexportation) : 210 bracelets source R réexportés par société Aye Aye

**Réponse 3 :** Explication sur le résumé du numéro de permis et remplissage des différentes cages permis CITES

- **N° Permis CITES :** exemple voir les numéros ci-dessus

510 C : Numéro d'ordre par année pour les espèces annexées à la CITES

E=Exportation ; A=Animal ; 08 =correspond au mois d'envoi, mois d'Août ; MG= Madagascar 06 = Année 2006

I=Importation ; A=Animal ; 04=mois d'Avril ; MG= Madagascar ; 10=Année 2010

R=Réexportation ; A=Animal ; 12=mois de Décembre ; 10= Année 2010

- **Remplissage de cage CITES :**

Cas Réexportation :

Cage 5 : conditions particulières le n° du CITES d'importation des produits importés.

Cage 12 : le pays d'origine et date d'émission

Cage 12a : le pays de provenance des produits et le n° du permis et sa date d'émission

Madagascar n'a pas fourni les numéros en entier (p. ex 686C-RA12/MG10 déclarées par la France, par opposition à 686C tel que rapporté par Madagascar) pour la raison que la cage correspondante à l'apposition des numéros CITES n'est pas suffisamment espacée pour mettre les sigles en entier. Ainsi, comme recommandation de la PNUE/WCMC, Madagascar tient note que ce cas ne se reproduira plus.

**Tableau D : Importation de *Crocodylus niloticus* originaires de Madagascar et réexportés par Madagascar à la France en 2010, rapportés par la France et Madagascar.**



Importer's Reported Quantity	Exporter's Reported Quantity	Term	Purpose	Source	Import permit (as provided by France)	Export permit (as provided by France)	Origin permit (as provided by France)	Date of permit
210	210	small leather products	T	R	FR1000300803-I	686C-RA12/MG10	510C-EA08/MG06; 145C-IA04/MG10	14/08/06 14/04/10
522		small leather products	T	C	FR1000300358-I	253C-RA06/MG10	709C-IA11/MG08	
	522	small leather products	T	R				
535		small leather products	T	C	FR1000300412-I	269C-RA06/MG10	709C-EA11/MG05	
	535	small leather products	T	R				
30		bodies	T	C	FR1006900010-I		665C-EA11/MG09	
27		small leather products	T	C	FR1007500242-I		666C-EA11/MG09	
277	277	small leather products	T	C	FR1000300034-I	011C-RA01/MG10	575C-EA10/MG05	
66	66	small leather products	T	R	FR1000300427-I	283C-RA06/MG10	709C-EA11/MG05	

**Analyse succincte 5 (tableau E)** : réexportation en 2011 avec la France (Tableau G selon rapport PNUE/WCMC)

**Réponse 1** : Explication sur le permis d'origine 0347/MEF/DEF/SEFLFB/FI/AUT

Ce permis 0347/MEF/DEF/SEFLFB/FI/AUT a été émis le 03 Avril 1997 (date de la première exportation). Après les travaux effectués sur les peaux, une importation de produit a été effectuée en 2011 sous le permis n° 205 C – IA 05/MG 11 de 19 découpes de *crocodylus niloticus* (importation avec le permis d'exportation 0347/MEF/DEF/SEFLFB/FI/AUT).

**Tableau E : Les importations de *Crocodylus niloticus* originaires de Madagascar et réexportés par Madagascar à la France en 2011, signalée par la France**

Quantity	Term	Source	Export permit (reported by France)	Origin permit (reported by France)	Date of original export
11	Small leather products	R	515C-RA10/MG11	0347/MEF/DEF/SEFLFB/FI/AUT	03/04/97
8	Small leather products	R	486C-RA10/MG11	0347/MEF/DEF/SEFLFB/FI/AUT	03/04/97
42	Small leather products	C	178C-RA05/MG11	045C-IA01/MG02	
15	Small leather products	C	261C-RA06/MG11	0703-EA1/MG01	28/08/01
166	Small leather products	C	116C-RA03/MG11	0703-EAL/MG01-CWO	28/08/01
4	Small leather products	C	080C-RA03/MG11	307CEA06/MG04	10/06/04
17	Small leather products	R	007C-RA01/MG11	510CEA08/MG06	14/08/06
8	Small leather products	R	023C-RA01/MG11	510CEA08/MG06	14/08/06
7	Small leather products	R	035C-RA02/MG11	510CEA08/MG06	14/08/06
421	Small leather products	C	104C-RA03/MG11	682CEA10/MG06	26/10/06
74	Small leather products	C	116C-RA03/MG11	682C-EA10/MG06	26/10/06
89	small leather products	R	172C-RA05/MG11	703-EAL/MG01-CWO	28/08/01

# PARTIE II

## II- ETUDE COMPARATIVE ENTRE LA DECLARATION FAITE PAR MADAGASCAR ET LES AUTRES PARTIES

(Annexe 1 suivant le rapport de PNUE/WCMC)

1- **Analyse succincte 1 (tableau 1)**: Ecart entre la déclaration de Madagascar et celui des autres pays (tableau 3 selon le rapport PNUE/WCMC)

### a- **Commerce indirect de Madagascar et la France 2010 – 2011**

Selon le rapport de PNUE/WCMC (tableau 3), il ya certaines incohérences dans les données commerciales rapportées par Madagascar et ses partenaires commerciaux. De tels écarts sont assez courantes dans des études comparatives de données CITES sur le commerce et peuvent souvent être expliqué.

Pour les écarts dans les rapports respectifs effectués par Madagascar et celui du pays destinataire (importateur) ; après vérification des documents en sa possession, Madagascar confirme que tous les informations mis dans son rapport officiel envoyé à la CITES reflète les mouvements qui ont été effectué durant la période déclarée. Ainsi, nous supposons qu'il se peut qu'il y ait des erreurs dans les enregistrements du code source entre celui faite par Madagascar et celui des importateurs.

En sur lignage en vert, Madagascar a déclaré avoir envoyé plus de produits que celui déclaré par le pays destinataire (importateur). Ainsi, les écarts constatés entre les rapports déclarés par Madagascar et celui de la France peuvent s'expliquer par cette différenciation dans les codes sources.

Pour ce qui est de la date d'envoi des permis, nous avons déjà tout dit dans la première partie de ce rapport

Tableau 1 : Ce tableau ci-après concerne le rapport sur la réexportation déclaré par Madagascar et l'importation déclaré par la France 2010 – 2011

Re-exporter	Importer	Country of origin	Source	Term	Reported by	2010	2011	Total
Madagascar	France	Colombia	C	small leather products	Madagascar	190		190
					France	190		190
		Kenya	C	small leather products	Madagascar		155	155
					France		155	155
			R	small leather products	Madagascar		115	115
					France		115	115
		Madagascar	C	Bodies	Madagascar			
					France	30		30
				small leather products	Madagascar	277	722	999
					France	1361	722	2083
			R	small leather products	Madagascar	1333	140	1473
					France	276	140	416
		South Africa	C	small leather products	Madagascar	84	370	454
					France	18	370	388
		Zambia	R	small leather products	Madagascar	31	14	45
					France	31	14	45
		Zimbabwe	W	small leather products	Madagascar	470		470
					France	11		11
			C	small leather products	Madagascar	4543	6873	11416
					France	5021	7160	12181
			R	small leather products	Madagascar	22		22
					France		90	90

**Analyse succincte 2 tableau 2** : Exportation direct entre Madagascar et les autres pays

(Voir tableau A dans le rapport effectué par le PNUE/WCMC. Analyse sur les exportations directes de *Crocodylus niloticus* de Madagascar, 2006-2011. Comparaison entre le rapport effectué par Madagascar et celui des autres parties. La déclaration faite par les autres parties (importation) est supérieur à celle de Madagascar (exportateur). Les écarts sont surlignés en jaune).

Avant 2008, c'est à dire de 2006 jusqu'au premier semestre de 2008, le type d'enregistrement de données n'était pas conforme à la demande de la CITES. C'est à partir de mi 2008 que Madagascar a effectué son rapport suivant la recommandation de la CITES en 2008. En outre, au sein du Ministère de l'époque, un changement d'équipe a été opéré et un nouveau responsable s'occupe l'enregistrement de la base de données depuis jusqu'à ce jour. Ce changement de système et le changement de personnel a rendu difficile le recouplement des documents avant l'année 2008 et la vérification des données.

Après ré-vérification des rapports effectués par Madagascar, nous avons remarqué que des différenciations existent entre celui de Madagascar avec celui des autres parties. Ces écarts peuvent s'expliquer en partie par le système d'enregistrement sur la base de données. Ainsi, nous rapportons ci-après quelques cas que nous avons remarqués :

- Cas du rapport effectué par l'Italie en 2008 et rapporté par le PNUE/WCMC de 3000 crânes (skulls). Après vérification des documents en notre possession ainsi que le rapport annuel 2008 effectué par Madagascar, nous informons qu'il y avait une exportation de 300 crânes (skulls) envoyé par la société Reptel en Italie sous le permis 0360C – EA06/MG 08 le 20 Juin 2008. Pourtant, dans son analyse le PNUE/WCMC n'a pas rapporté ce cas effectué par Madagascar comme exportation dans son rapport. Une confrontation des documents envoyés par les parties permettra de comprendre de près ces différenciations.
- Cas des surlignage en vert : dans le tableau 2 ci-après, il existe aussi beaucoup de cas d'écart entre celui rapporté par Madagascar et des autres parties et dont la déclaration de l'exportateur et supérieur à celle de l'importateur, ces écarts peuvent aussi expliquer en partie par les différenciations comme dans l'enregistrement dans la base de données de chaque partie.

**Tableau 2 : exportation direct entre Madagascar et les autres parties**

Importer	Source	Term (unit)	Reported by	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Australia	R	small leather products	Exporter	182						182
			Importer							
Belgium	C	small leather products	Exporter	2						2
			Importer							
China	C	small leather products	Exporter					5		5
			Importer							
Comoros	R	small leather products	Exporter			22				22
			Importer							
Czech Republic	C	small leather products	Exporter	42						42
			Importer							
France (including Reunion)	W	oil	Exporter	0.25						0.25
			Importer							
	specimens	Exporter			10					10
		Importer								
	C	bodies	Exporter			2	30			32
			Importer			2				2
		bones	Exporter							
			Importer					43		43
		derivatives	Exporter					43		43
			Importer							

Importer	Source	Term (unit)	Reported by	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
		skins	Exporter	2010	2600	760	500			5870
			Importer	1510	2600	1250	950			6310
		skulls	Exporter	3	420	1				424
			Importer		420	2				422
		small leather products	Exporter	113	414	578	952	40		2097
			Importer	83	442	358	139			1023
		specimens	Exporter				8			8
			Importer							
	R	bodies	Exporter	10						10
			Importer	10						10
		large leather products	Exporter							
			Importer	5						5
		skins	Exporter	1000	1350	1000				3350
			Importer	1500	1350	1050	50			3950
		small leather products	Exporter	329	50	713				1092
			Importer	261	50	178				489
Germany	C	small leather products	Exporter			124	436			560
			Importer			71	820			891
	R	small leather products	Exporter			33				33
			Importer							
Italy	C	bodies	Exporter	45						45
			Importer	10	45			89		144
		large leather products	Exporter							
			Importer	52			1			53
		skins	Exporter			30				30
			Importer			30				30
		skulls	Exporter	3067						3067
			Importer	634	2432	3000		1		6067
		small leather products	Exporter	100	9	308	47			464
			Importer	207			52			259
		specimens	Exporter				2			2
			Importer							
	R	large leather products	Exporter							
			Importer				1			1
		small leather products	Exporter			48				48
			Importer			27	14			41
Japan	W	skins	Exporter	750	750	150	250			1900
			Importer	1150	200	650	250	50		2300
	C	skins	Exporter	550	800	400	1200			2950
			Importer	350	800	400	850	500		2900
	R	skins	Exporter	2350	50	300	500			3200
			Importer	2000	350	300	499			3149
		small leather products	Exporter	13		2				15
			Importer	7						7
Mauritius	C	small leather products	Exporter	78	53	278				409
			Importer							
Madagascar	C	skin pieces	Exporter							
			Importer						42	42
		skins	Exporter							
			Importer						334	334

Importer	Source	Term (unit)	Reported by	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
	R	skin pieces	Exporter							
			Importer						315	315
		skins	Exporter							
			Importer						34	34
Mauritius	C	small leather products	Exporter	78	53	278				409
			Importer							
Norway	C	small leather products	Exporter				16			16
			Importer							
Russian Federation	C	skins	Exporter		2					2
			Importer							
		small leather products	Exporter			39	47	6		92
			Importer							
South Africa	C	small leather products	Exporter				80			80
			Importer							
Spain	W	small leather products	Exporter	2						2
			Importer							
Switzerland	C	small leather products	Exporter							
			Importer			6				6
	R	small leather products	Exporter			4	12			16
			Importer				10			10
United Kingdom	C	small leather products	Exporter				268			268
			Importer							
United States of America	W	large leather products	Exporter							
			Importer		1					1
		small leather products	Exporter							
			Importer		1					1
	C	small leather products	Exporter	14						14
			Importer	10						10
	R	small leather products	Exporter			23				23
			Importer							
	U	large leather products	Exporter							
			Importer		1					1
		small leather products	Exporter							
			Importer		4					4
	I	derivatives	Exporter							
			Importer					2		2
		small leather products	Exporter							
			Importer				7			7
Unknown	C	small leather products	Exporter		4					4
			Importer							
	R	small leather products	Exporter	351						351
			Importer							

**Analyse succincte 3** : cas de réexportation entre Madagascar et la France de 2006 à 2011

Voir cette réexportation de Madagascar vers la France, explication du nombre des produits exportés

**Tableau 3. Les réexportations de *Crocodylus niloticus* entre Madagascar et la France 2006-2011**

Re-exporter	Importer	Country of origin	Source	Term	Reported by	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Madagascar	France	Colombia	C	small leather products	Madagascar					190		190
					France					190		190
		Kenya	C	small leather products	Madagascar						155	155
					France				10		155	165
			R	small leather products	Madagascar				10		115	125
					France						115	115
		Madagascar	C	bodies	Madagascar							
					France					30		30
				small leather products	Madagascar					277	722	999
					France				40	1361	722	2123
			R	small leather products	Madagascar					1333	140	1473
					France					276	140	416
		Malawi	C	small leather products	Madagascar							
					France			14				14
		South Africa	C	small leather products	Madagascar				7	84	370	461



					France					7	18	370	395
		Zambia	R	small leather products	Madagascar						31	14	45
					France						31	14	45
		Zimbabwe	W	small leather products	Madagascar		480			5	470		955
					France						11		11
			C	skin pieces	Madagascar	28							28
					France								
				small leather products	Madagascar	761		726	1763	4543	6873		14666
					France	281	483	726	1609	5021	7160		15280
			R	small leather products	Madagascar						22		22
					France							90	
		Unknown	C	small leather products	Madagascar					40			40
					France								

## b- Analyse des déclarations

- ✓ Dans la comparaison de cas de réexportation de produits Madagascar vers la France, nous avons pris en exemple la déclaration faite en 2009 sur le cas rapporté par Madagascar de produits « small leather products » dont le pays d'origine est le Kenya avec celui de la France dont ci-après les détails y afférant :

**Tableau 4 : analyse cas réexportation de produit d'origine Kenya**

Permis de réexportation de Madagascar	Date	Permis de réexportation de la France	Produits exportés	Nombre	Source	Pays d'origine
N° 529C	23/09/09	FR0900300453-R	Pendulettes	09	R	Kenya
N° 646C	11/11/09	FR0900300453-R	Pendulettes	01	R	Kenya

Après analyse des copies des permis de réexportation de la France, le permis de réexportation de Madagascar, nous avons constaté une différenciation dans le code source. Ainsi, nous aimerions savoir avec la partie française les détails qu'elle a mis dans son rapport « small leather products » de source C.

En résumé à l'analyse de cette étude comparative entre Madagascar et les autres parties, nous rapportons ce qui suit :

### i- Cas de rapport oublié

- ✓ Cas rapporté dans le tableau n°2, exportation entre Madagascar et les autres pays  
Dans son analyse, le PNUE/WCMC a rapporté que l'Italie a fait la déclaration de l'importation de 3000 crânes (skulls) de source C dans son rapport annuel de 2008 et que Madagascar n'a rien rapporté. Pourtant, en vérifiant le rapport annuel effectué par Madagascar en 2008, nous informons que Madagascar a noté dans son rapport l'exportation de 300 crânes (skulls) de source C que le PNUE/WCMC n'a pas noté.
- ✓ Cas du rapport effectué par le Japon et Madagascar dans la partie I de l'analyse  
Cas de l'exportation vers le Japon sous les permis 686 C – EA 12/MG 09 et 752C- EA12/MG09, après vérification dans le rapport effectué par Madagascar, nous confirmons que les informations sur cet exportation est déjà inscrit dans le rapport annuel de Madagascar 2009 dont ci-après les détails concernant :
  - Permis d'exportation n° 686C – EA 12/MG 09 du 02/12/09 dont 50 peaux de source W envoyé par la société Crocoranching II
  - Permis N° 752C – EA12/MG 09 du 29/12/09 dont 500 peaux de source C envoyé par la société REPTEL

### ii- Cas d'enregistrement du numéro de permis différents

- ✓ Cas du rapport effectué par l'Italie et Madagascar dans la partie I, analyse succincte n°2 tableau B dont le rapport effectué par la partie importateur effectué une erreur du numéro de permis d'exportation effectué par Madagascar (voir détail dans la partie I)

### iii- Cas d'enregistrement de code source différent

- ✓ Cas de rapport effectué par la France et celui de Madagascar (voir analyse détaillé dans la partie II, analyse succincte 3, tableau 3)

Afin de savoir exactement sur ces cas d'écarts constatés dans les rapports effectués par Madagascar et celui de ses partenaires commerciales, nous proposons d'effectuer une confrontation des documents. Ce processus permettra d'élucider les divergences dans les reportages et de rectifier les erreurs éventuelles qui peuvent se glisser lors des enregistrements sur la base de données soit par Madagascar soit par ses partenaires commerciales.